

REPUBLIQUE DU BENIN

*_*_*_*_*_*_*_*

ASSEMBLEE NATIONALE

*_*_*_*_*_*_*_*

(Huitième législature)

DEBATS PARLEMENTAIRES

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE L'ANNEE 2022

COMPTE RENDU INTEGRAL

Séance du jeudi, 21 avril 2022

Sommaire :

Examen du rapport d'activités du président de l'Assemblée nationale couvrant la période allant du 1^{er} octobre 2021 au 31 mars 2022.

(La séance est reprise à onze heures treize par Monsieur Louis Gbèhounou VLAVONOU, président de l'Assemblée nationale).

* * *
* *
*

M. le président. Bonjour, chers collègues !

La séance est reprise.

Deuxième secrétaire parlementaire, veuillez nous donner lecture du compte rendu sommaire de la dernière séance, s'il vous plaît.

(Coups de maillet)

M. Délonix KOGBLEVI, deuxième secrétaire parlementaire. *(Donne lecture du compte rendu sommaire de la séance plénière du mardi 25 janvier 2022).*

M. le président. Vous passez à la lecture du deuxième compte rendu avant les interventions.

M. Délonix KOGBLEVI. *(Donne lecture du compte rendu sommaire de la séance plénière du jeudi 14 avril 2022, relatif à l'ouverture de la*

première session ordinaire de l'année 2022).

M. le président. Avant de continuer, je voudrais vous rappeler encore que nous sommes suivis en direct et que les mouvements, les arrivées, les sorties et autres sont retransmis en direct aussi. Donc, nous allons essayer progressivement de donner une bonne impression à nos mandants qui nous suivent. Comme je l'avais dit à l'ouverture, c'est une question de redevabilité. Nous devons rendre compte de ce que nous faisons à nos mandants et c'est dans ce cadre que nous leur permettons de suivre ce que nous faisons ici. Ils suivent en direct et sont fiers de nous voir intervenir, de nous voir agir, de nous voir participer activement aux travaux. C'est une fierté pour nos mandants et pour nous-mêmes. Merci d'en tenir compte.

Parce que, comme je l'ai dit, pour ceux qui n'étaient pas là, il n'y a plus de cadreur à l'intérieur pour que vous sachiez que, ah attention ! J'ai une caméra en face de moi, j'ai une caméra devant moi, je vais bien me comporter. C'est des caméras robots qui sont installées à l'intérieur de l'hémicycle et qui sont manipulées depuis la régie.

Je voudrais encore rappeler cela pour qu'il ne soit pas dit que je ne savais pas. Quand nos enfants, nos épouses, nos époux vont commencer par nous dire à la maison, quand on parlait, je vous ai vu en train de faire telle chose. Comment vous avez su cela ? Il a vu cela en direct.

Merci pour votre compréhension ! Ceci étant, je voudrais demander s'il y avait des amendements à apporter à ces deux comptes rendus sommaires qu'on vient de nous lire.

(Inscription des intervenants).

M. Délonix KOGBLEVI. Un seul intervenant, monsieur le président ! Député Augustin Ahouanvoébla !

M. Augustin AHOUANVOEBLA. A la suite de la lecture des deux comptes rendus, je voudrais profiter de l'occasion pour remercier le président de l'Assemblée nationale qui nous invite à une bonne conduite désormais dans l'hémicycle, élargie même à notre code vestimentaire parce qu'il s'agit de visuel. Je n'aurai pas l'occasion de le dire si on passe cette étape. C'est pourquoi, je dis très sincèrement merci de nous rappeler ce que doit être notre comportement et notre façon de nous habiller aussi dans l'hémicycle parce

que nous représentons dignement notre peuple.

Quant aux documents qui nous ont été présentés par le deuxième secrétaire parlementaire, je dis tout est juste et parfait et qu'on peut avancer.

M. le président. Merci bien, cher président, député Augustin Ahouanvoébla !

Il n'y a pas autre amendement particulièrement soulevé. Alors, je déclare les deux comptes rendus sommaires adoptés.

Deuxième secrétaire parlementaire, nous allons passer aux dossiers de communications.

M. Délonix KOGBLEVI. *(Donne lecture des lettres de :*

- *madame Victoire M. Vieyra, huissier parlementaire, annonçant le décès de son père, monsieur Wilfried Vieyra ;*
- *monsieur Etienne Dassoundo, agent au service du patrimoine non financier et de l'entretien de l'Assemblée nationale, annonçant le décès de son beau-père, monsieur Michel Akougbe-Okry ;*

- *monsieur Nestor T. Noutai, député de la huitième législature, annonçant le décès de son beau-père, Dah Mètonou Bokoga K. A. Pierre ;*
- *madame Marlène Zinsou portant remerciements des enfants au président de l'Assemblée nationale à l'occasion du décès de l'artiste feu Victorine Akouavi Agbato alias Vivi l'international).*

M. le président. Nous avons été, chers collègues, saisis de plusieurs annonces de décès. J'ai voulu qu'on lise la lettre des enfants de "Vivi l'international" parce que nous savons ce qu'elle a été dans ce pays pour la recherche de la paix en Afrique et au Bénin. C'est en cela que j'ai voulu joindre aux autres la lettre de remerciements parce que nous avons été là-bas au nom du Bureau. Compte tenu de son statut, nous avons été pour présenter les condoléances à la famille éplorée, au nom de l'institution parlementaire.

Ceci dit, je voudrais que nous nous levions pour observer une minute de silence à l'intention de tous ces illustres disparus.

(Une minute de silence)

Merci !

Suite des communications !

M. Délonix KOGBLEVI. *(Donne lecture de la :*

- *décision DCC n°22-034 du 27 janvier 2022 par laquelle la Cour constitutionnelle s'est déclarée incompétente, suite à sa saisine par messieurs Freddy Odownlami, Juste Kpozounmè et Romaric Gbèdè, qui ont formé un recours en inconstitutionnalité de l'article 76 alinéa 2 de la Constitution, issu de la révision intervenue à la faveur de la loi n°2019-40 du 07 novembre 2019 ;*
- *décision DCC n°22-065 du 24 février 2022 de la Cour constitutionnelle portant irrecevabilité d'une requête du président de la CENA ;*
- *lettre du collectif des citoyens lambda de la République du Bénin portant proposition de loi sur la fonction publique).*

M. le président. C'est une pétition. C'est une liste de signatures et c'est pourquoi nous avons envoyé cela à la commission des lois pour étude.

(Le député Kassa demande la parole).

M. le président. Oui !

M. Barthélémy KASSA. Je pensais que depuis votre table, une telle lettre, vous allez lui donner son orientation normale, classement sans suite parce que proposition de loi, on sait que ce sont les députés ou bien c'est un projet et c'est le gouvernement. La population lambda, c'est qui ? Solliciter l'avis d'une commission pour dire ce qu'il faut faire ? Vous êtes trop indulgent, monsieur le président.

M. le président. Oui ! Je n'ignore pas que les propositions de loi doivent être issues des députés, mais bien vrai, ils ont écrit le collectif des citoyens lambda, malgré cela, il y a eu quatorze signatures. Et comme il y a eu quatorze signatures sur le document avec les numéros de

téléphone, je me suis dit que cela prend l'allure d'une pétition et n'importe quel député pouvait s'en saisir pour pouvoir peut-être prendre en compte ce qu'ils disent. Si un député peut s'en saisir pour faire la proposition de loi, tant mieux. Bon ! Mais comme aucune question ne peut être débattue en plénière tant que ce n'est pas étudié par une commission permanente, j'ai dû demander à la commission 1 qui se charge des lois de prendre cela en compte et nous dire quelque chose par rapport à cela, c'est-à-dire faire un rapport par rapport à cela. Si la commission nous dit qu'à son niveau cela n'a pas besoin d'autre chose, on prend acte. Président C1, voilà un peu ce que je pensais par rapport à cette demande des quatorze citoyens qui demandent qu'on fasse une proposition de loi sur la fonction publique que je voudrais vous affecter et la réaction du président de la C3.

M. Orden ALLADATIN. Vous avez dit comme il y a des signatures, on pourra traiter cela comme une pétition et suivre la procédure d'étude des pétitions relativement à cela. Donc, la commission, le moment venu, va s'en charger.

M. le président. Secrétaire parlementaire !

M. Délonix KOGBLEVI. *(Donne lecture de la pétition portant demande en rappel du découpage de l'unité administrative de Wossidanhomè en vue de l'érection des agglomérations Fifakomin, PK11 à PK12-700 en quartiers de ville).*

M. le président. Je pense que c'est un dossier qui est déjà enrôlé et qui suit son cours. C'est un dossier où il y a plus de mille sept-cent signatures. Et ce dossier est déjà pris en compte par la commission des lois et comme c'est un rappel, je le leur affecte pour un suivi.

M. Délonix KOGBLEVI. *(Donne lecture de la lettre du comité de Wouèko de citoyens lambda de la République du Bénin portant transmission du mémorandum sur le village Yénawa en litige à Covè et demande d'arbitrage).*

M. le président. Je sais bien que les questions de litige, de découpage, ne

relèvent pas de la compétence de l'Assemblée nationale. Mais, du fait qu'il s'agit d'une pétition, même si nous connaissons la suite, les pétitions sont du ressort de la commission des lois. Nous affectons ce dossier alors à la commission des lois.

M. Délonix KOGBLEVI. *(Donne lecture de la lettre de monsieur David Zinsou Towèdjè, maire de la commune de Zogbodomèy portant pétition pour la création de nouveaux villages et de centres de vote).*

M. le président. La lettre date du 07 avril. La commission était déjà sur le terrain ou bien avait déjà presque fini son travail. Ce sont de nouveaux dossiers. La descente a réveillé des appétits au niveau des découpages, au niveau de la création des centres de vote. Donc, cela fait partie d'un lot de nouveaux dossiers qui seront traités ultérieurement. Je pense bien, à moins que cela ait été pris en compte en cours de mission sur le terrain. De toutes les façons, le dossier est envoyé à la commission des lois.

M. Délonix KOGBLEVI. (*Donne lecture de la note de monsieur Mariano Ogoutolou, secrétaire général administratif de l'Assemblée nationale au président de l'Assemblée nationale portant gestion des missions à l'Assemblée nationale*).

M. le président. J'aurais pu m'en tenir à la lettre et faire une note à l'attention du personnel parlementaire et des députés. Mais la gravité de la situation, surtout concernant l'ordonnateur que je suis, fait que je ne voudrais pas être responsable de ce pourquoi je ne suis pas véritablement impliqué. Il est bien dit que « toute dépense publique dont les pièces justificatives ne sont pas au complet, est considérée comme nulle et l'ordonnateur est mis en débet ». Alors que ce n'est pas moi qui ai été en mission et la Cour des comptes qui existe désormais mettra à ma charge ces fautes dont je n'aurais pas été responsable. C'est pour cela qu'attirant mon attention, la questure me met devant mes responsabilités et c'est pour cela que j'ai préféré qu'on fasse la lecture de cette note que la questure a initiée à mon endroit, afin que tout le monde soit au même niveau d'information et que la Cour des comptes qui viendra faire ses

contrôles ou bien qui aura les documents de contrôles effectués ici pour la gestion, ne mette pas à ma charge les fautes que directement, je n'aurais pas commises. Donc, j'ai demandé qu'on nous lise cette note initiée par la questure, bien vraie envoyée par le secrétaire général administratif mais initiée par la questure. Alors, aidez-moi à ce que je ne sois pas mis en débet pour n'avoir pas ramené les ordres de mission signés dès le retour. Moi aussi j'en fais partie. Nous avons toujours négligé cela mais les données ont changé. Merci pour la compréhension !

Ceux qui n'ont pas encore remis les ordres de mission signés par les différentes structures à l'intérieur du pays comme à l'extérieur, qu'ils les ramènent à la questure pour que leurs pièces soient au complet.

Merci infiniment pour votre aimable écoute et attention !

M. Délonix KOGBLEVI. (*Donne lecture de la lettre de monsieur Isidore Clément Capo-chichi portant information de l'accréditation de la Commission béninoise des droits de l'Homme aux statuts A de la GANRI*).

M. le président. C'est une avancée au niveau des droits de l'Homme et cela devrait être quand même su par la représentation nationale parce que vous savez bien tout ce qu'on dit par rapport aux droits de l'Homme concernant notre pays. Si le secrétariat de l'alliance mondiale des institutions nationales des droits de l'Homme arrive aujourd'hui à nous hisser à ce niveau, je pense qu'il est nécessaire que la représentation nationale soit informée. C'est à ce titre que je fais lecture de cette prouesse à nous décernée par l'alliance mondiale des institutions nationales des droits de l'Homme. Naturellement, c'est la commission des lois qui s'occupe des questions des droits de l'Homme. Je lui envoie le document pour exploitation.

M. Délonix KOGBLEVI. (*Donne lecture de la lettre du conseil des sages de la ville de Porto-Novo portant présentation des vœux au président de l'Assemblée nationale*).

M. le président. Ce sont des compliments adressés à toute la représentation nationale.

M. Délonix KOGBLEVI. (*Donne lecture du décret 2022-118 du 23*

février 2022 portant transmission à l'Assemblée nationale du projet de loi de règlement 2020).

M. le président. Merci ! C'est un projet de loi relatif à la loi de règlement 2020. Naturellement, c'est la commission des finances et des échanges qui se charge de ce dossier appuyée, pour avis, par la commission du plan, de l'équipement et de la production.

Donc, C2 quant au fond et C3 pour avis !

M. Délonix KOGBLEVI. (*Donne lecture du décret n°2022-37 du 12 janvier 2022 portant ratification de la convention du crédit relatif au financement de l'Agence française de développement (AFD) du projet d'appui à la formation agricole et rurale aux femmes*).

M. le président. Ce dossier est affecté. Non ! C'est une erreur si cela se retrouve ici. C'est pour la documentation. C'est déjà ratifié. Non ! Je me retrouve. C'est juste pour vous informer des dossiers déjà ratifiés. Donc, j'ai pensé que lorsque les ratifications arrivent, il fallait vous en informer. C'est juste une information.

Avant, lorsque nous finissons d'étudier les propositions de loi après ratification, vous ne saviez plus si la loi a été ratifiée ou pas. Désormais, lorsque c'est ratifié, il faudrait qu'on vous informe que tel dossier qui a été étudié est ratifié. Juste pour votre information. Si vous pensez que c'est bon, nous allons continuer comme cela.

M. Délonix KOGBLEVI. (*Donne lecture du :*

- décret n°2022-117 du 16 février 2022 portant ratification de l'accord de prêt signé le 13 décembre 2021 entre la République du Bénin et la Banque ouest-africaine de développement (BOAD) dans le cadre du financement du programme intégré de développement et d'adaptation au changement climatique dans le bassin du Niger (PIDACCBL) ;
- décret n°2022-101 du 16 février 2022 portant ratification de l'accord de prêt signé le 11 novembre 2021 entre la République du Bénin et la Banque ouest-africaine de développement (BOAD) dans le cadre de la réalisation du projet de construction d'une

plateforme logistique au niveau du pôle alimentaire de l'agglomération du grand Nokoué à Abomey-Calavi ;

- décret n°2022-102 du 16 janvier 2022 portant ratification du contrat de financement complémentaire signé le 17 décembre 2022 entre la République du Bénin et la Banque européenne d'investissements (BEI) dans le cadre de la réalisation des projets eau et assainissement Cotonou, phase III ;
- décret n°2022-103 du 16 février 2022 portant ratification de la convention de crédit signé le 31 décembre 2021 entre la République du Bénin et l'Agence française de développement (AFD) dans le cadre de la réalisation du projet FOSSON ;
- décret n°2022-104 du 16 février 2022 portant ratification de l'avenant au contrat de financement du projet d'assainissement pluvial des eaux des villes secondaires PAPEVPS du Bénin signé le 06 décembre 2021 entre la République du Bénin et la Banque

européenne d'investissements (BEI) ;

- *décret n°2022-105 du 07 février 2022 portant ratification de l'accord de financement signé le 31 décembre 2021 entre la République du Bénin et l'Association internationale de développement (AID) dans le cadre de la réalisation du projet de formation professionnelle et d'entreprenariat pour l'emploi au Bénin ;*
- *décret n°2022-106 du 16 février 2022 portant ratification du contrat de financement signé le 17 novembre 2021 entre la République du Bénin et la Banque européenne de développement (BEI) dans le cadre de la réalisation du projet de résilience économique suite aux impacts de la COVID-19).*

M. le président. Voilà ! Fin de communication ! Il y en a beaucoup parce que nous étions, on peut le dire, en vacances puisqu'on travaillait aussi de par nos diverses attributions. Le travail continuait sur le terrain.

Alors, nous allons passer à l'ordre du jour.

C'est la présentation du rapport d'activités du président de l'Assemblée nationale pour la période du 1^{er} octobre 2021 au 31 mars 2022.

Comme d'habitude, la lecture complète du rapport avec des tableaux serait fastidieuse et nous avons pris l'habitude de vous lire le condensé. Mais avant de passer à la lecture du rapport, je voudrais vous faire écouter l'extrait du Règlement intérieur de l'Assemblée nationale tel que repris par la résolution n°2020-01 du 14 juillet 2020 en son article 21 : « obligation de reddition de compte du président de l'Assemblée nationale.

Le président de l'Assemblée nationale doit rendre compte à l'Assemblée nationale de ses activités, de sa gestion et lui fournir toutes explications qui lui seront demandées. A cet effet, le président doit, au début de chaque session ordinaire, présenter un rapport sur ses activités et sa gestion. L'Assemblée nationale en délibère, soit prend acte de ce rapport, soit demande au président de lui fournir toutes explications et justifications qu'elle estime nécessaires. Elle adopte le rapport ou le rejette à la majorité de ses membres ».

Ceci étant, vous me permettrez de vous lire une synthèse de ce rapport ; ce qui nous évitera d'aller dans les détails parce que le rapport est assez dense avec beaucoup de tableaux et nous allons demander votre indulgence pour pouvoir le présenter de façon succincte.

Présentation du rapport d'activités du président de l'Assemblée nationale

Chers collègues,

Notre législature tire inexorablement à sa fin. C'est avec un plaisir renouvelé que je me fais l'agréable devoir de vous présenter, pour la sixième fois consécutive, le rapport des activités menées à l'Assemblée nationale, fruit de nos efforts commun. Comme j'ai coutume de le dire, le rapport d'activités du président de l'Assemblée nationale est un peu le nôtre à tous.

En effet, les dispositions de l'article 21 du Règlement intérieur que je viens de vous lire en disent long. A cet effet, le président doit, au début de chaque session ordinaire, présenter un rapport que je viens de vous lire tantôt.

Il convient alors de faire observer que le présent rapport couvre la

période du 1^{er} octobre 2021 au 21 mars 2022. Le plaisir que je ressens chaque fois qu'il m'échoit l'honneur de cette charge est d'autant plus grand que votre sens élevé de responsabilité et du devoir, votre fibre patriotique et votre soutien de tous les instants ne m'ont jamais fait défaut. Je vous remercie très sincèrement.

Je voudrais vous rappeler, comme d'habitude, le contexte qui a caractérisé la période de référence du présent rapport. Cette période, disais-je, est marquée par une relative accalmie de la pandémie de la Covid-19 au plan mondial. Je m'en réjouis tout particulièrement, car notre pays retrouve progressivement sa quiétude dans sa démarche quotidienne vers le développement.

C'est ici l'occasion de remercier la communauté internationale et, en particulier, le gouvernement de notre pays pour les efforts engagés pour que son éradication soit couronnée de succès. Cependant, nous ne devons pas baisser les bras. Nous devons continuer d'observer toutes les mesures et règles édictées afin que la pandémie de la Covid-19 soit complètement éradiquée de la planète.

J'encourage les membres du comité que j'ai mis en place pour veiller au

respect des mesures de protection à persévérer dans l'accomplissement de leur mission, avec toute la rigueur requise.

Comme vous le savez, les vastes et judicieuses réformes que nous avons engagées au niveau de l'Assemblée nationale dès le début de notre mandat, se poursuivent inexorablement. J'ai réaffirmé à maintes occasions que ces réformes étaient nécessaires si nous voulons vraiment donner à notre parlement, ses lettres de noblesse et en faire une institution moderne avec toutes les commodités requises. Les faits ne m'ont pas démenti. Aujourd'hui, nous pouvons nous réjouir de savoir que les fruits de ces réformes sont déjà perceptibles comme l'illustrent l'amélioration du fonctionnement de notre parlement et le contenu des pages à suivre. Le présent rapport s'articule donc autour de deux grands axes ci-après : les activités menées au plan interne et les activités menées au plan externe.

1-Les activités menées au plan interne. Elles sont essentiellement de deux ordres. Les activités parlementaires proprement dites et les activités d'administration et de gestion du parlement.

A. Les activités parlementaires.

1. La participation des députés aux travaux.

Au cours de la période sous revue, les membres du Bureau se sont réunis trois fois et le taux moyen de leur participation est de 95,24%. Au cours de la même période, les membres de la conférence des présidents se sont réunis cinq fois avec un taux moyen de participation de 82,73%. Le tableau en annexe II présente le point de présence des députés aux travaux en commission.

D'une manière générale, la participation des députés à ces travaux affiche un taux moyen de 69%. Ce taux est en légère hausse par rapport au semestre précédent dont le taux était de 66,11%. Il faut toutefois faire remarquer que le taux de participation des députés varie d'une commission à une autre.

Au cours de la période de référence, dix-huit (18) séances plénières ont été tenues. Le point de présence des députés à ces séances figure à l'annexe I. Le taux moyen de participation des députés aux séances plénières est de 74,82% ; taux légèrement en baisse de 4,7 points par rapport à la période précédente qui affichait un taux moyen de 79,52%. Les statistiques sont aux pages 6 à 11. En ce qui concerne le travail législatif, conformément aux dispositions des articles 4 et 5 du Règlement intérieur, l'Assemblée nationale a tenu plusieurs séances. Lesdites

séances se sont déroulées tant en commission qu'en plénière.

Au cours de la période de référence, les commissions permanentes se sont réunies et ont étudié plusieurs dossiers.

La deuxième session ordinaire de l'année étant prioritairement consacrée à l'examen et à l'adoption du projet de loi de finances, outre les dossiers ordinaires, les commissions permanentes ont accordé aux travaux budgétaires une part substantielle de leur temps de séance. Ainsi, chacun des deux groupes composant la commission budgétaire mise en place à cet effet, a consacré vingt-neuf (29) séances à l'étude des dossiers relatifs au budget. Au total quatre-vingt-onze (91) dossiers sont inscrits au rôle des commissions permanentes, au fond. De ces dossiers, vingt-cinq (25) portent sur des projets de loi et des propositions de loi ou de résolution, trente-huit (38) concernent des décrets de ratification et conventions de financement et vingt-huit (28) sont des pétitions.

En somme, quinze (15) dossiers ont été étudiés en commission. Au cours de la période sous revue, l'Assemblée nationale a tenu dix-huit (18) séances plénières réparties en deux (2) sessions : une session extraordinaire, la troisième de

l'année 2021, et une session ordinaire, la deuxième de la même année. Au cours de cette période, l'Assemblée nationale a adopté plusieurs textes législatifs qui peuvent être regroupés en trois (3) catégories, à savoir :

- deux (2) lois de finances dont une rectificative ;
- huit (8) lois ordinaires ;
- deux (2) lois portant autorisation de ratification.

Les détails sont aux pages 12, 13, 14 et 15.

En ce qui concerne l'examen des décrets de ratification de conventions de financement, le président de la République a transmis à l'Assemblée nationale au cours de la période de référence, douze (12) décrets relatifs aux accords de crédit, de financement et de prêt. Le point de ces différents accords est consigné dans le tableau figurant en annexe III. Parmi les décrets en instance de discussion, l'Assemblée nationale a examiné au cours de la séance plénière du 12 janvier 2022, celui portant ratification de l'accord de prêt signé à Lomé, le 15 avril 2020 entre la République du Bénin et la Banque ouest africaine de développement (BOAD) relatif au financement du

projet de viabilisation du site et de construction de 3035 logements sociaux et économiques dans certaines communes. A la suite du débat général, la plénière a pris acte dudit décret. D'autres décrets sont en étude au sein des différentes commissions saisies. C'est le lieu de remercier et de féliciter chaleureusement tous mes collègues députés, pour l'endurance et les efforts dont ils ont fait montre quotidiennement dans l'accomplissement de leur devoir constitutionnel et républicain.

En ce qui concerne le contrôle parlementaire de l'action gouvernementale, au cours de la période de référence, l'Assemblée nationale a enregistré trois (3) questions écrites, neuf (9) questions orales avec débat et deux (2) questions d'actualité qui sont toutes en attente d'inscription à l'ordre du jour d'une séance. Lors de la séance plénière du mardi 18 janvier 2022, la Représentation nationale a examiné le rapport de la mission de contrôle de la gestion comptable et financière du Conseil national des chargeurs du Bénin (CNCB) au titre de l'exercice 2020. A l'issue de l'examen dudit rapport, les députés ont unanimement recommandé sa transmission au gouvernement, en vue de son exploitation par le

liquidateur du CNCB ; et je suis naturellement favorable que de telles initiatives continuent au cours de notre mandature.

La production des comptes rendus maintenant. Conformément aux dispositions de l'article 47 du Règlement intérieur, tous les comptes rendus sommaires des débats parlementaires et les comptes rendus intégraux des séances plénières tenues pendant la période de référence sont établis et ont été envoyés par courrier électronique à chaque député.

En ce qui concerne les autres activités du parlement et avec les organisations interparlementaires, l'Assemblée nationale a mené plusieurs autres activités au cours de la période sous-revue. Les détails sont aux pages 18, 19 et 20 au nombre desquels, les activités de coopération initiées par les réseaux et celles du parlement des jeunes du Bénin qui a tenu, les 30 et 31 octobre 2021 au palais des Gouverneurs, une session ordinaire. Par ailleurs, la participation de notre Assemblée a été active et appréciée au cours de la période de référence. C'est ainsi qu'au cours de la 5^{ème} conférence du Réseau des parlementaires africains membres de commissions défense et sécurité (REPAMCDS) qui s'est

tenue à Abuja du 27 au 30 octobre 2021, notre compatriote, le député Rachidi Gbadamassi a été élu 1er vice-président dudit Réseau.

(Applaudissements)

Au cours de la 1^{ère} session ordinaire du Comité interparlementaire de l'UEMOA (CIP-UEMOA) qui s'est déroulée à Lomé au Togo, du 14 au 23 mars 2022, notre collègue, le député Lucien Houngnibo a été désigné président par intérim dudit comité.

(Applaudissements)

Ce n'est pas fini, attendez la fin. Il sera installé en qualité de président du CIP-UEMOA lors de la 31^{ème} session extraordinaire du CIP-UEMOA à Dakar du 24 au 30 avril 2022. Le 14 mars 2022, le député et cher collègue, Benoît Dègla a été admis membre du Réseau africain du secteur de la sécurité (RASS) sur étude de dossier en qualité d'expert.

Chers collègues, en votre nom et en mon nom personnel, je voudrais présenter mes vives félicitations aux députés ainsi promus et leur

manifester notre soutien pour la réussite de leurs missions respectives. C'est la preuve que la diplomatie parlementaire offensive, efficace et discrète menée avec dextérité par nos soins, porte bien ses fruits. On aborde maintenant les activités d'administration et de gestion du parlement. Les activités d'administration et de gestion de notre Assemblée nationale s'articulent essentiellement autour des points suivants :

- La gestion des ressources humaines.

Au cours de la période visée, j'ai, après consultation du Bureau, et avis de la conférence des présidents, consacré par décision n°2021-0115/AN/PT du 17 novembre 2021, l'entrée en vigueur du nouveau Statut du personnel parlementaire, en remplacement de celui qui avait cours depuis 1999. Cela fait plus de vingt ans et les textes étaient devenus obsolètes. De même, une commission d'avancement au titre des années 2020 et 2021 a été mise en place. Elle était chargée d'étudier la régularisation de la situation administrative des agents qui ont connu des avancements ou promotions en 2020 et 2021. Les travaux de cette commission sont achevés, les différentes décisions sont signées et les fonctionnaires parlementaires concernés jouissent

déjà des avantages découlant de leurs nouveaux grades.

Toujours dans la perspective d'une meilleure gestion des carrières, il a été organisé à Dassa-Zoumé, du 14 au 18 mars 2022, une retraite des cadres de l'Assemblée nationale pour élaborer des projets de décisions de reversement du personnel dans les corps et grades du nouveau Statut du personnel parlementaire. L'autre objectif de cette retraite est de valider la nouvelle grille salariale découlant de cette réforme.

En ce qui concerne la gestion administrative du personnel parlementaire.

Toujours dans le but de renforcer l'effectif du personnel parlementaire, il a été procédé au recrutement de nouveaux agents dans certains corps de l'administration parlementaire.

Il s'agit notamment des catégories suivantes :

- secrétaires des services parlementaires ;
- huissiers parlementaires ;
- transcripteurs ;
- réviseurs des débats parlementaires.

J'ai autorisé, entre autres, la formation des acteurs de la chaîne

d'exécution du budget et des cadres sur la reddition des comptes et la participation des agents du service du patrimoine non financier et de l'entretien à la session de renforcement des capacités des acteurs intervenant dans la gestion du patrimoine non financier de l'Assemblée nationale.

En ce qui concerne la prise en charge sanitaire à l'interne des députés et du personnel parlementaire.

Il est à noter que pendant la période de référence, l'institution parlementaire a assuré la gestion sanitaire des députés et du personnel à travers des consultations, des actes médicaux et la prévention des affections courantes.

Au total, neuf cent cinq (905) membres du personnel de l'Assemblée nationale ont été consultés, dont quatre cent soixante-et-un (461) militaires et leurs familles et quatre cent quarante-quatre (444) civils et leurs familles. Nous saisissons cette opportunité pour saluer la disponibilité en tout temps et en tout lieu du médecin militaire et de son équipe qui est en charge de ce secteur.

En ce qui concerne la gestion des ressources financières, comptable et du matériel.

Elle concerne deux (2) périodes distinctes du fait que le budget est annuel : la période allant du 1^{er} octobre au 31 décembre 2021 et la période allant du 1^{er} janvier au 31 mars 2022. Les détails sont aux pages 28 jusqu'à la page 34.

Ainsi pendant la période de référence lorsque nous abordons la gestion des marchés publics, dix-sept (17) marchés publics sont planifiés et répartis comme suit:

- quatre (4) dossiers de demande de cotation (DC) ;
- cinq (5) dossiers de demande et de renseignements de prix (DRP) ;
- cinq (5) dossiers de gré à gré ;
- et trois (3) dossiers d'appel d'offres national (DAON).

Le point d'exécution desdits marchés planifiés se présente dans le tableau figurant à la page 31 de l'annexe IV du rapport.

En ce qui concerne la gestion de l'information, de la communication et de la documentation.

Pendant la période de référence, plusieurs activités liées à la gestion de l'information et de la communication ont été menées.

Les détails figurent dans le rapport aux pages 32 à 35.

En ce qui concerne les activités des structures rattachées.

Sont classées dans cette rubrique, les activités menées par le Projet d'appui au renforcement des capacités du parlement et des organes de gestion des élections (PARCPOGE), l'Unité d'analyse, de contrôle et d'évaluation du budget de l'Etat (UNACEB) et l'Institut parlementaire du Bénin (IPaB).

Dans le domaine du renforcement des capacités techniques et institutionnelles de l'Assemblée nationale, une quinzaine d'activités ont été menées. Vous convenez avec moi qu'il serait fastidieux de les citer. C'est dans le document aux pages 35 à 37.

Maintenant, quant aux activités menées au plan externe, la diplomatie parlementaire.

Au cours de la période de référence, dix-neuf (19) rencontres internationales ont été organisées par visioconférence auxquelles l'Assemblée nationale a pris part, à

travers plusieurs députés (cf. annexe V).

De plus, l'Assemblée nationale a enregistré des visites d'amitié et de travail de parlementaires camerounais et d'une équipe du Parlement panafricain.

Les missions à l'étranger.

Les missions à l'étranger du président de l'Assemblée nationale.

Au plan international, je n'ai effectué aucune mission au cours de la période de référence. Les six (06) mois passés, je ne suis pas sorti officiellement du territoire national.

Les missions des autres députés.

La période de référence a enregistré la participation de vingt-trois (23) députés à quatorze (14) missions à l'extérieur dont neuf (9) statutaires et cinq (5) non statutaires.

Au niveau de mon cabinet.

Les audiences.

Au cours de la période sous revue, j'ai reçu en audience différentes

personnalités. Nos échanges ont porté sur des questions d'intérêt national et international.

Les autres activités du cabinet.

Au cours de la période sous revue, le groupe de sécurité, comme c'est de ce groupe qu'il s'agit maintenant, a accompli avec dextérité les missions à lui assignées par l'institution. Il a assuré le renforcement des capacités de ses différentes composantes et a été doté d'un texte majeur pour son fonctionnement.

En effet, dans le cadre des réformes en cours, j'ai pris l'arrêté n°2022-001/AN/PT du 04 mars 2022 portant attributions, organisation et fonctionnement du groupe de sécurité de l'Assemblée nationale, qui modifie et complète l'arrêté n°95-130/AN/PT du 5 septembre 1995 portant création du groupe de sécurité de l'Assemblée nationale.

Les activités de la cellule d'audit interne.

Pour une meilleure gouvernance des affaires au parlement, des activités de contrôle ont été menées pendant

la période de référence. Je peux ainsi citer :

- le contrôle trimestriel de l'exécution du budget de l'Assemblée nationale, gestion 2021 ;
- l'étude du rapport d'activités annuel 2021 de la PRMP ;
- le suivi de l'harmonisation du canevas de présentation des rapports d'exécution du plan de passation des marchés publics ;
- le suivi de la mise en œuvre des recommandations adressées à la Caisse d'assistance mutuelle du personnel de l'Assemblée nationale (CAM-PAN);
- le suivi de la mise aux normes des structures contrôlées ;
- l'élaboration des avant-projets de texte de fonctionnement de la cellule d'audit interne.

En ce qui concerne le projet de la télévision hémicycle.

Dans le cadre de la poursuite des travaux de réalisation de cette initiative qui me tient particulièrement à cœur, pour question de redevabilité, de transparence, je peux affirmer que ledit projet tire progressivement à sa fin. Et on peut citer comme action de

ce projet, le studio télévision et les deux régies qui sont prêts et fonctionnels. L'ensemble des équipements est livré et installé. La formation pour la prise en main et l'utilisation efficiente des matériels est en cours. L'objectif visé est de permettre aux réalisateurs et autres techniciens de la télévision de réaliser des émissions plateau et à l'hémicycle. La charte graphique de la télévision hémicycle est réalisée et livrée depuis quelque temps. Représentant l'identité visuelle de la télévision, cette charte contient le logo de la télévision, sa typographie, sa papeterie, les signalétiques, les étrennes et l'habillement. La grille des programmes de la télévision est déjà réalisée et contient des émissions comme : le député sur le chemin du village. En réalité, ce n'est pas l'ancienne formule du député sur le chemin du village. C'est une autre variante qui accompagnera le député dans son milieu, comment il vit ? Comment il est avec ses mandants ? Comment il vit au sein de la population et les activités qu'il mène en dehors du parlement. Donc, les caméras accompagneront chaque député pour aller voir comment il vit et comment il mène d'autres activités ou bien comment il vit avec ses électeurs. Donc, c'est un peu cela et non le député sur le chemin du

village comme on avait l'habitude de voir. Il y aura un zoom sur l'administration parlementaire ; il y aura aussi les émissions qu'on va appeler "l'autre face du député"; il y a les journaux télévisés ; il y aura une émission sur le lexique parlementaire et une autre qui sera intitulé "que dit la loi ?". Donc, beaucoup d'initiatives sont déjà prises et pour cela existent. Il reste à ce que cela soit matérialisé sur le terrain d'ici quelque temps.

A ce jour, la télévision possède à son actif une banque d'émissions déjà tournées et qui sont en réserve. A la page 41 vous verrez à peu près tout ce qui est déjà en boîte et qui n'attend que d'être diffusé. C'est pour cela qu'un test a été organisé fin mars pour le recrutement des agents devant travailler à la télévision hémicycle en qualité de journaliste, de réalisateur, de cadreur, de monteur, et de machiniste. Ils recevront une formation entre autres, sur l'organisation et le fonctionnement de l'Assemblée nationale, la procédure législative et les dispositions constitutionnelles relatives au parlement. Il faudrait qu'ils connaissent correctement l'institution à laquelle ils appartiennent désormais au-delà de leur fonction technique. Le service personnel sera instruit pour que cette

formation soit organisée au plus tôt pour leur éviter des fautes de service.

Au regard de l'indisponibilité pour l'instant du multiplex TNT au Bénin, une page Facebook a été créée pour le lancement de la télévision et la diffusion des émissions produites. Ladite page s'intitule « Télé Hémicycle Bénin ». Les négociations sont en cours avec des partenaires comme Canal+ pour porter la chaîne sur satellite en attendant le multiplex TNT du Bénin. Ceci étant, tout ce que je viens de vous livrer n'a pas été fait sans difficultés. Il y a les difficultés qui sont liées au manque d'outils et de matériels de travail.

En dépit du don de matériels reçus de notre partenaire, la République populaire de Chine dont nous saluons le dynamisme de l'ambassadeur, le manque de mobiliers, d'équipements de bureau et de matériels informatiques perdure. Des moyens de communication tels que les téléphones conventionnels et interphones ne fonctionnent quasiment plus aussi bien au palais des gouverneurs qu'au secrétariat général administratif. Même le président de l'Assemblée nationale, que je suis, ne dispose pas d'un téléphone filaire. Je n'utilise que mon portable. Cela fait partie des

difficultés. Cependant, des efforts se font chaque jour pour améliorer un temps soit peu la situation. Mais dites-vous que la vétusté des bâtiments fait qu'il est difficile aujourd'hui de reprendre toutes ces installations, ce qui reviendra très cher. C'est pourquoi nous attendons patiemment le relogement sur le nouveau site où tout sera repris. Soyez patients ! Ce n'est pas que nous avons négligé. Sinon, je ne saurais me négliger moi-même en me privant de téléphone. Nous espérons que tout sera remis en ordre lorsque nous allons rejoindre notre nouveau site. Alors beaucoup d'indulgence s'il vous plaît, chers collègues. En ce qui concerne les interphones, c'est la vétusté des installations aussi qui est à l'origine de la défaillance observée. Il y a lieu d'opter pour une réhabilitation du réseau. Mais comme je vous l'ai dit, cela reviendra cher et c'est peut-être pour une année au plus. Il serait mieux que nous consacrons ces ressources à autres choses. Il y a aussi des difficultés liées à l'informatisation insuffisante des services de l'Assemblée nationale. Au nombre des réformes annoncées, l'informatisation des services stratégiques de l'institution tient une place de choix. Avec l'appui du gouvernement, un effort a été fait dans ce cadre, notamment au niveau

de la direction de la questure. Les efforts se poursuivent pour atteindre d'autres structures de l'institution. A cela s'ajoute le projet dénommé Système de gestion électronique du courrier (SYGESC) piloté par le Projet d'appui au renforcement des capacités du parlement et des organes de gestion des élections (PARCPOGE) sur financement du PNUD qui est en cours de réalisation.

Perspectives :

Comme vous pouvez le constater, notre ambition de faire de l'Assemblée nationale un véritable parlement de développement a beaucoup évolué, je dirais même qu'elle va grandissante. Chaque jour qui passe, des pas non négligeables sont posés dans le sens du renouveau de notre commune institution. Les perspectives sont donc en faveur d'une Assemblée nationale mieux gérée, plus efficace et résolument républicaine. Nous n'en voulons pour preuve que les activités combien louables que mène la cellule d'audit interne de l'Assemblée nationale relevant de mon autorité à savoir la réforme au niveau de la mutuelle, le suivi de la gestion des fonds alloués à l'association des anciens parlementaires, la suspension des

contrats avec les organes de presse pour assainir le paysage médiatique, les contrôles et les formations dans certains services de la questure. Je veux citer le service du patrimoine non financier, le service de la gestion des ressources humaines, les vérifications trimestrielles des comptes de gestion, le contrôle des présences. Autant d'actions que mène la cellule d'audit interne. Notre vision est de faire en sorte que l'Assemblée nationale ne soit plus perçue par la population à tort ou à raison comme une institution où l'on vient s'enrichir. La fonction parlementaire doit être comprise par elle comme un sacerdoce, une vocation, un service. Nous ferons en sorte qu'un apprenant ne puisse plus dire désormais lorsqu'on lui posera la question de savoir quel métier il envisage embrasser à l'avenir, disais-je, qu'il ne puisse plus dire, les écoliers, les enfants et tout apprenant, qu'il ne puisse plus dire je veux devenir demain député, politicien, je veux devenir douanier...etc. Et cela passe aussi par un changement de mentalité, un changement de comportement. Et c'est pourquoi à partir du lundi 25 avril prochain, grâce à l'allègement des mesures contre le coronavirus, nous reprendrons les séances hebdomadaires de la montée des couleurs, cadre qui nous permettait

de développer quelques notions relatives au respect du bien commun et au patriotisme. Enfin, vous avez constaté en parcourant le rapport que le président de l'Assemblée n'a effectué aucune mission. Les missions seront désormais effectuées lorsqu'elles seront véritablement indispensables pour notre Assemblée. Et cela participe aussi de la bonne gouvernance. Malgré toutes les opportunités qui me sont offertes, ces frais serviront à mieux satisfaire les besoins de notre institution. Pour conclure, au total il ne serait pas exagéré d'affirmer que la moisson a été bonne même s'il reste encore beaucoup à faire. L'Assemblée nationale apporte comme il se doit sa pierre à la construction de la démocratie dans notre pays. Le processus dans lequel nous nous sommes engagés, exige assez d'esprit de responsabilité, de sacrifice et surtout de patience. Le Bureau et moi-même appuyé par les membres de la Conférence des présidents, sommes conscients des défis qui sont les nôtres. Lentement, patiemment, sûrement et quotidiennement, des actes sont posés dans le sens d'une avancée notable de notre institution. Des réformes courageuses, douloureuses et exigeantes dans lesquelles nous sommes engagés sont nécessaires si nous voulons hisser notre parlement

au rang des institutions respectables. Mais déjà les choses bougent, les choses changent dans notre manière de faire et dans nos comportements. Et je vous salue pour ces changements notables que nous notons déjà.

C'est pourquoi, je reste convaincu que nous sommes sur la bonne voie. Et je voudrais une fois encore compter sur la disponibilité de vous tous, chers collègues, pour l'accomplissement correct de la noble mission que le peuple béninois nous a confiée.

Je vous remercie.

C'était un peu long mais il fallait le faire.

(Applaudissements)

M. le président. Voilà ! Chers collègues, comme je vous l'ai lu tout à l'heure nous allons, conformément à l'article 21 de notre Règlement intérieur, procéder à l'inscription de ceux qui voudraient intervenir parce que la loi prescrit au président de fournir toutes explications et justifications qu'il estime nécessaires aux collègues. Alors, nous n'allons pas déroger à cela. Et nous allons peut-être l'organiser pour que cela soit bien.

(Le député Gounou demande la parole).

Oui, président Gounou !

M. Abdoulaye GOUNOU. Avant tout propos, je tiens à vous féliciter pour la qualité de votre rapport et sa présentation très laborieuse pendant plus d'une heure de temps. Cela veut dire que vous avez encore la vigueur, de la force, Monsieur le président, que Dieu vous donne davantage de force.

Cela étant, je voudrais avec l'accord et après concertation de mon collègue Ahonoukoun, président du groupe parlementaire UP, souhaiter qu'il n'y ait pas trop grand débat. Souhaiter que nous désignions de part et d'autres trois à quatre personnes maximum pour porter nos observations, appréciations et passer à l'adoption du rapport car nous pensons que quinze minutes par groupe parlementaire cela suffit largement.

M. le président. Est-ce qu'il y a un avis contraire ?

(Aucune réaction dans la salle).

Il n'y a pas d'avis contraire.

Je prends acte de cette proposition et je suspends pour cinq minutes le temps que les groupes parlementaires s'organisent.

La séance est suspendue pour cinq minutes.

(Coups de maillet)

(La séance est suspendue à treize heures quatre).

* * *

* *

*

(La séance est reprise à treize heures quarante).

M. le président. La séance est reprise.

Nous allons passer aux intervenants. Nous allons commencer par la gauche.

(Inscription des intervenants)

Voilà ! Nous ne limitons pas le temps, étant donné qu'il s'agit de notre rapport. Il s'agit d'être ABC, ABC veut dire : audible, bref et concis. Merci !

Président Kassa, vous avez la parole.

M. Barthélémy KASSA. Monsieur le président, vous avez commencé la présentation en nous rappelant que c'est un des derniers rapports au titre de la huitième législature. C'est vrai que c'est un des derniers rapports. Et c'est pour cela que j'ai décidé de venir à cette occasion pour vous témoigner ma reconnaissance personnelle pour les efforts que vous avez accomplis durant la législature et, en particulier, pour la session passée pour laquelle vous présentez le rapport.

Monsieur le président, vous avez fait preuve d'une exception. Il y en a qui n'aiment pas entendre dire qu'il y a des députés qui ont fait plusieurs législatures. Je fais partie de ceux-là qui en ont fait beaucoup. Et au nom de cette expérience, je peux comparer d'une législature à une autre et je peux donc à juste titre me positionner comme celui-là qui apprécie aujourd'hui votre gouvernance parlementaire.

Je voudrais que si vous avez confiance en mon expérience, je sais que vous êtes aussi un ancien comme moi. Donc, si vous avez confiance en notre expérience, je veux alors que vous acceptiez que ce que je dis soit sincère et vrai, et que vous avez fait beaucoup mieux que ce qu'on connaissait.

Monsieur le président, avec vous et dans ce rapport, nous avons vu que le travail parlementaire est très assidu. Je n'ai pas besoin de rappeler les chiffres ici, des dossiers qui ont été traités pour montrer que vous êtes un homme laborieux pour un parlement laborieux également.

Très peu de dossiers sont restés dans les tiroirs. Tous les dossiers qui sont restés en attente, vous l'avez indiqué dans les tableaux en annexe, sont de nouveaux dossiers. C'est pour cela que j'ai indiqué qu'au cours de la session budgétaire qui s'est écoulée, beaucoup de choses ont été accomplies.

Je voulais saluer en particulier votre dynamisme sur le plan international. J'ai commencé à acclamer ici, dans la salle quand vous parlez du positionnement de certains de nos collègues au niveau interparlementaire international. Je ne vais pas les mentionner mais je ne vais pas non plus m'empêcher de citer le collègue Gbadamassi Rachidi

qui est élu au haut niveau en tant que vice-président au niveau des parlements en charge de la sécurité, c'est très important de le rappeler. Rappeler la position de l'expert, le collègue Dègla Benoît et rappeler la position de notre collègue Houngnibo Lucien qui, je vais dire, est en ce moment à une position très conventionnelle de président du parlement de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) et bien d'autres encore que je ne voudrais pas citer pour ne pas paraître comme un second rapporteur à vos côtés.

Tout cela pour montrer que la diplomatie parlementaire a beaucoup fonctionné sans doute avec votre main forte. J'aurais souhaité que cela se poursuive ainsi.

Qu'est-ce que je n'ai pas dit ? Je ne sais pas.

En matière d'organisation administrative, vous avez également indiqué tout ce que nous savons et qui est vraiment bien.

Mais je m'en voudrais de terminer sans vous féliciter, Monsieur le président, pour le suivi en direct de tout ce que nous faisons ici, désormais même si c'est en ligne. C'est vrai qu'on nous suivait à travers la radio mais pour cette fois-ci en images, c'est-à-dire le web télé du parlement. Je sais que c'est à

vosre actif et vous vous êtes battu et avez tenu à ce que cela soit réalisé au cours de cette législature. Aujourd'hui, c'est chose faite.

Je voudrais souhaiter que Dieu vous éclaire vraiment davantage et qu'il vous accompagne afin que notre parlement soit toujours lumineux parce que s'il n'était pas lumineux, il ne serait pas sollicité ainsi à l'extérieur.

Monsieur le président, je ne vais pas monopoliser la parole, c'était vraiment mon opinion. Je vous remercie de m'avoir donné la parole.

M. Délonix KOGBLEVI. Député Assan Seïbou, vous avez la parole.

M. Assan SEIBOU. J'avais espéré qu'on commence par moi pour que je me vante désormais d'être le premier à avoir pris la parole en débat parlementaire quand on a installé les caméras les plus... quand la caméra a disparu devant nous et je vois que le député Kassa Barthélémy a enlevé la palme.

C'était juste pour chahuter mais je voudrais vous féliciter à mon tour et j'aurais beaucoup regretté si je n'avais pas eu la chance aujourd'hui que le président Gounou Abdoulaye m'ait choisi pour me prononcer en

ce moment sur ce rapport. Parce que tout comme mon prédécesseur, pour avoir fait plusieurs législatures et les plus anciennes, j'ai eu l'impression que ce rapport est un chef-d'œuvre mais qui a l'allure d'un rapport-testament de référence parce que comme vous l'avez dit, c'est l'un des derniers rapports et qui, je crois, doit rester une référence pour vous dans la suite je l'espère bien et même pour ceux qui vont venir après vous car un jour, d'autres viendront après vous.

La lecture que nous avons suivie de votre rapport fait bien sûr abstraction d'un certain nombre de détails qui devraient retenir l'attention afin de comprendre ce que je suis en

train de dire sur la qualité et le contenu de ce rapport. Voyez-vous, vous n'avez pas parlé en détail de la gestion des ressources financières, comptables et matérielles dans la présentation et pourtant, ce rapport contient plusieurs pages qui étalent vraiment très clairement la gestion financière et comptable qui a été faite. Je me souviens que sous la troisième législature, on a failli me sortir de cette salle parce que j'insistais sur le fait que le président inscrive la page du rapport de gestion et souvent, on n'en a pas eu plus d'une page mais ici aujourd'hui, c'est complètement étalé. Et même sur la question de la gestion des

marchés publics, vous n'en avez pas parlé mais tous les députés ont aujourd'hui l'information du détail sur la gestion des marchés publics dans ce rapport.

Monsieur le président, comme vous le dites souvent, quand on n'a pas peur du contrôle, on étale tout. Et c'est ce que contient ce rapport ; c'est un rapport osé. Heureusement que tout ce qui est étalé est quelque chose sur laquelle vous avez souvent un peu communiqué, où les questeurs ont été transparents et c'est pour cela qu'on n'a pratiquement pas de questions à poser sur cet aspect financier. Mais, je veux que les députés notent que ce rapport contient ce qui est essentiel. Ce qui n'est pas connu du public et qui crée des problèmes dans des parlements est très clairement exposé ici et quand on expose clairement, cela n'appelle pas des questions.

Je voudrais, ensuite, revenir sur le point b de vos autres activités pour saluer l'avènement de cette télévision. On ne doit pas prendre cette question à la légère parce que nous savons l'encre, la salive et le temps qui ont coulé ici dans ce parlement espérant que ceux qui suivent notre opinion, et aussi nos mandants puissent nous suivre en direct pour mettre la discipline. On a mis la caméra aujourd'hui et j'ai vu le président faire le tour afin de faire

personnellement le sensibilisateur sur la tenue et le comportement ici dans cette salle. Il faut qu'on soit sérieux. Oui ! C'est important parce qu'on en discute, on est content, on corrige et on se corrige et je suis heureux que ce soit ainsi, Monsieur le président.

Il y a un point qui a retenu mon attention et sur lequel vous avez voulu nous donner d'explications : le député sur le chemin du village. Cela évoque quand même en nous des souvenirs et un peu d'amertume ici dans ce parlement. Moi je pense qu'il faut trouver une autre appellation pour carrément sortir de cette affaire car, nous savons ce que nos doyens ont mis dans ce générique et ce titre. Il vaut mieux trouver autre chose parce que nous, nous nous attendons qu'on nous suive dans une activité qu'on a sortie de notre budget et qui n'est plus soutenue financièrement. Sinon, un député sur la route du village, c'est autre chose.

Je voudrais également saluer la question de l'audit interne sur lequel vous avez insisté dans ce rapport. La création de cette cellule est une chose que nous savons tous osée, mais indispensable dans cette ère de gestion transparente, démocratique et puis surtout de lutte contre la corruption. Cela s'inscrit dans la droite ligne de ce que veut le chef de

l'État dans son programme et je suis heureux que la cellule qui est créée ait commencé son activité de façon vraiment réelle.

Pour terminer, vous avez dit, répété et martelé que vous n'avez fait aucune mission à l'étranger. Je suis bien placé pour savoir que vous avez laissé des députés assurer des missions qui sont même d'ordre statutaire revenant à vous juste parce que vous cherchez à faire des économies. Mais j'espère que cette année, vous allez quand même sortir parce que votre présence dans certains fora donne plus de respect et cela peut engranger. Moi, je suis votre vice-président à la section de l'Assemblée parlementaire de la francophonie (APF) et je connais...

Donc, votre présence seule aurait donné beaucoup de choses et je souhaite que vous fassiez des sélections pour vraiment être présent pour d'abord rehausser notre parlement et pour discuter d'une certaine façon afin qu'on ait plus d'avantages parce que vous êtes préoccupé par le placement des nôtres dans les institutions interparlementaires internationales et votre présence va être d'une aide précieuse à ce niveau. Donc, je n'ai que des conseils à donner et la question des missions est dedans mais vous aviez abordé cela avant

même d'entrer dans le rapport d'activités.

Monsieur le président, cela fait très longtemps que le montant qu'on verse à un député en mission dans ce parlement est fixe mais les coûts dans les autres pays galopent. Les hôtels et les restaurations n'ont plus les coûts qu'on savait au moment où on fixait les frais de missions et parfois il faut même donner la totalité pour qu'on puisse tenir. Je pense que la questure et tous les députés doivent s'impliquer pour qu'on essaye de revoir les taux qu'on paye comme per diem par jour aux députés.

Merci, monsieur le président ! Et félicitations pour ce rapport !

M. Délonix KOGBLEVI. Le député Gbénou Paulin a la parole.

M. Paulin GBENOU. Bon ! Ce qui est clair, limpide et inodore, est-ce qu'il faut encore se prononcer là-dessus ?

Vous avez présenté un très bon rapport. Je vous en félicite et je voterai ce rapport. Tout le mandat durant, vous m'avez tout le temps émerveillé. Vous faites quand même ma fierté parce que vous savez rendre justice aux faibles. Toutes les

fois que je vous écris, vous répondez aussitôt. Si j'ai envie de vous voir, vous ne ménagez aucun effort. On se voit et nos discussions sont empreintes de très grande fraternité. Si vous me recevez comme cela, je peux alors croire que c'est ainsi que vous vous comportez vis-à-vis de mes collègues.

Vraiment, je vous en remercie. Ce que vous avez particulièrement fait et qui m'a marqué tout le mandat durant, c'est que vous avez réussi à valoriser la fonction parlementaire, surtout au plan administratif et je vous en remercie.

J'ai deux petites préoccupations. La première est la suivante. Je voudrais savoir pourquoi votre cellule de communication n'admet aucune télévision privée lors de nos manifestations, notamment celles liées à la décoration des députés ?

Je voudrais savoir à quel taux de réalisation les travaux de construction du nouveau siège sont arrivés ? J'en ai fini.

M. Délonix KOGBLEVI. Cher collègue Yempabou , vous avez la parole.

M. Jacques YEMPABOU. Je voudrais, en prenant la parole, vous remercier parce qu'à chaque fois que vous vous adressez à vos collègues députés, on sent en vous la courtoisie, l'humilité. Et c'est cela un homme. Ancien collègue que vous êtes, vous avez fait durant votre gestion, l'éthique, la transparence comme un guide. Vous vous êtes appuyé sur ces leviers pour atteindre vos objectifs. Cela paraît bizarre lorsqu'on sait que le douanier est ceci, est cela. Mais c'est le contraire que vous avez démontré à travers tous les outils de contrôle interne que vous avez su mettre en place.

J'ai un seul point à demander. Je voudrais avoir un éclaircissement simple. Le député sur le chemin du village, l'élection législative prochaine aura lieu le 08 janvier 2023. Alors, mon inquiétude est de savoir si cette activité aura lieu avant la fin de la législature présente.

M. Délonix KOGBLEVI. Cher collègue député Ahouanvoébla, vous avez la parole.

M. Augustin AHOUANVOEBLA. Je crois qu'il ne reste plus rien à dire à la suite de ce que les collègues qui m'ont précédé ont déjà dit,

notamment le collègue Kassa Barthélémy. Néanmoins, je voudrais quand même vous saluer. D'abord, la qualité dans la rédaction du rapport que vous nous avez présenté, et dire qu'au fur et à mesure que vous nous présentez des rapports d'activités, votre rapport d'activités, notre rapport d'activités, il y a beaucoup plus de qualité.

Saluer et encourager l'assainissement que vous avez engagé au niveau de l'administration quant à la gestion administrative, financière, comptable et matérielle observée désormais parce que nous ne sommes pas les « John Bri » de la République. Je vous remercie et vous salue pour cela et vous demande de poursuivre cet assainissement.

Saluer aussi tous les camarades, tous les collègues députés qui nous représentent dans les différentes instances, institutions. Car depuis peu, on sent une offensive diplomatique, où ils prennent des positions pour représenter désormais notre pays.

Il faut que nous poursuivions cela. J'encourage ceux qui ont ces positions à travailler pour mériter davantage et permettre à d'autres Béninois d'accéder à ces postes.

Je voudrais maintenant remercier très sincèrement le ministre d'Etat, chargé de l'économie et des finances et ses cadres pour avoir déjà libéré, dès le premier trimestre 2022, les cent pour cent de la part du budget 2022 à l'Assemblée nationale. C'est inédit et cela méritait d'être salué.

Evidemment, cela ne serait pas fait sans les questeurs, vous-même et le directeur de la questure que je n'aime pas trop.

Remercier le PARCPOGE et son coordonnateur pour l'accompagnement permanent quand il s'agit de mener des activités. Je me réfère ainsi au réseau qui sollicite ce projet et le coordonnateur. Ils sont toujours là, à nos côtés pour nous accompagner quand on sait qu'au niveau du parlement, la bourse ne permet pas d'aller au-delà. Une fois encore merci au coordonnateur PARCPOGE.

Je voudrais maintenant aller dans le document et apporter quelques contributions. La première contribution que je voudrais apporter, c'est sur les lois ordinaires, à la page n°12. Nous avons voté huit (8) lois ordinaires, propositions et décrets. Je voudrais suggérer que ces textes ne deviennent lois qu'après promulgation et que, tel que c'est formulé, si on ne va pas plus loin, on

ne peut pas se référer à cela, télécharger et obtenir la loi qui est promulguée. Pour cela, je vais prendre un exemple.

A la page n°13, quand je prends la loi n°2021-14 portant code de l'administration territoriale, qui est adoptée le 21 octobre 2021. Je voudrais suggérer que le service législatif reprenne tout ce paragraphe, les huit (08) lois et qu'il corrige en faisant ceci : la loi n°2021-14 du 20 décembre 2021. Parce que cela devient une loi depuis le 20 décembre 2021 portant code... ainsi de suite. Qu'on fasse cela pour tout, même si on va mettre entre parenthèses « adoptée tel jour », qui n'est plus important. Parce qu'une fois que cela devient une loi, on passe à l'autre étape.

L'autre chose que je voudrais suggérer très fortement, je m'adresse au directeur de la questure et au président lui-même qui a délégué son pouvoir au directeur de la questure. Maintenant que nous avons une télévision hémicycle, je voudrais suggérer, prier le directeur de la questure pour qu'il prenne contact avec nos cadres qui s'occupent du débit de la connexion internet dans la maison pour que véritablement... On n'a pas besoin d'attendre des mois pour cela. Qu'on améliore le débit de la connexion au parlement.

C'est important pour nous pour nous permettre d'avancer.

Demander toujours au président de l'Assemblée nationale de voir comment est-ce que la messagerie professionnelle sera désormais une réalité. Et enfin, c'est le dernier point que je vais aborder. Ce point, c'est parce que nous sommes des ignorants que nous ne savons pas l'impact que cela peut avoir sur la vie parlementaire. C'est le système réseau et serveur. Le Parlement du Bénin a un seul serveur et n'a même pas de back-up. C'est très dangereux. Il faut régler cette question une fois pour de bon pour que véritablement nous soyons sécurisés. Voilà un peu ce que je voudrais dire et dire encore une fois, monsieur le président, merci à vous, à tous les membres du Bureau et tous ceux qui vous ont accompagné pour que nous ayons un document aussi bien élaboré.

M. Délonix KOGBLEVI. Président Ahonoukoun !

M. Marcellin AHONOUKOUN. Au fur et à mesure que nous tendons vers la fin de cette mandature, nous avons le plaisir de nous rendre compte que nous avons un président

de l'Assemblée nationale qui est un véritable meneur d'hommes ; un président qui est à l'écoute de sa troupe parce qu'au fur et à mesure, les choses s'améliorent.

A l'analyse des statistiques énoncées dans le rapport, on peut se réjouir des améliorations opérées au niveau de la participation des députés dans des activités parlementaires. Les statistiques en disent long. Il y a eu des améliorations à tous les niveaux. Et même pour ne pas paraphraser le président, il a mis l'accent sur l'activité parlementaire qui peut être perçue désormais comme un sacerdoce. Cela veut dire que les réformes intervenues au niveau de l'Etat ont eu leur impact au parlement. Il n'y a pas ce député qui peut passer au parlement au risque de s'endetter, on amenuise ses ressources. C'est clair et c'est connu.

Désormais pour le choix, nos progénitures, nos détracteurs sauront comment interpellier les politiques au Bénin.

Je voudrais, pour finir, vous inviter à cerner ce que nous arrivons à déplorer ou à observer au niveau de nos séminaires. Cela nous emmène à vous demander d'étudier désormais les budgets mis à la disposition des parlementaires.

Puisque généralement, cela crée des difficultés dans l'exécution au niveau des activités et les ...

M. le président. Je comprends.

M. Marcellin AHONOUKOUN. Vous comprenez bien ? Nos parlementaires ne sont pas bien, ils se demandent si le budget, avant même qu'on enclenche les activités, a été observé, voir ce que le parlement même peut apporter pour que l'activité se déroule bien. Donc, nous vous demandons de veiller désormais à cela et étudier bien le budget avec ceux-là qui veulent nous aider.

Sur ce, je vous remercie. Je crois que notre rapport sera voté, puisque c'est le rapport à nous tous.

M. Délonix KOGBLEVI. Fin de la liste, Monsieur le président !

M. le président. Merci, chers collègues ! Merci pour tous les compliments qu'en réalité, je vous retourne, puisque c'est sous votre impulsion que nous avons essayé d'agrèger vos propositions pour en

faire ce que vous avez constaté. Je pense que cela est absolument à votre actif. Moi, je ne suis que le chef d'orchestre. Pour mieux illustrer la chose, je voudrais vous dire tout simplement que c'est comme dans une chorale.

Dans une chorale, vous savez qu'il y a quatre (4) parties qui jouent. Il y a les sopranes, les basses, les ténors et puis les altis. Quand un alti seul chante, ce n'est pas bon à entendre. C'est très mauvais à entendre. Quand la basse seule chante, vous aussi vous allez entendre de gros sons "*hohoho*". Cela ne dit rien, ce n'est pas bon. Quand le ténor seul chante, c'est encore catastrophique. Peut-être seuls les sopranes chantent et c'est la voix de tout le monde. Mais quand soprane, altis, ténor, basse se mettent ensemble sous la direction du maître de chœur, il n'y a rien de plus beau. Donc, chacun a joué sa partition et c'est parce que chacun a joué merveilleusement sa partition que l'ensemble a donné quelque chose de beau. On doit tenir nécessairement compte de chaque partition. Et c'est parce que nous avons besoin du vôtre que le maître de chœur que je suis et qu'on voit avec le bâton manipuler chaque partie que vous trouvez que c'est bon. Donc, moi, je vous retourne toutes ces fleurs, tous ces compliments, je vous les retourne

comme remerciements. Merci beaucoup.

Alors, par rapport au positionnement des cadres, je pense, comme je l'ai dit dans la présentation, c'est une diplomatie, bien-sûr, offensive, mais discrète et efficace. C'est cela qui permet d'avoir ces résultats à l'international. L'exemple de l'APF a été donné par le député Assan Seïbou. Il est non seulement le vice-président, mais a aussi un rôle qu'il ne joue pas. Il est le second chargé de mission de l'Afrique de l'Ouest ; peut-être que notre président, le président de l'APF qui est comme on le dit dans les autres pays, nous, on ne dit pas cela ici, le très honorable, Amadou Soumaoro. Comme il est souvent absent, cela fait qu'il ne joue pas certainement ce rôle comme il se doit. Nous ne sommes pas là, mais nous avons pu, en tant que vice-président, le placer comme chargé de mission de l'Afrique de l'Ouest. Et la place que moi, j'occupais comme vice-président de la commission des affaires parlementaires, c'est elle qu'occupe le député Sédami Médégan Fagla qui est vice-présidente puisque j'étais le rapporteur de la commission des affaires parlementaires et vu mon ancienneté, j'ai été promu vice-président. C'est au moment où j'étais promu vice-président qu'on ouvrait la législature et le député

Sèdami a été positionnée à ce niveau. Donc, nous savons que nous faisons partie des plus anciens au niveau de l'APF, c'est cela qui nous permet de placer un peu les cadres à ces niveaux. Mais, nous allons faire mieux. Ce qui fait qu'on n'a pas peut-être atteint certain niveau, c'est parce qu'il faut pouvoir organiser une activité soit au niveau de la régionale Afrique ou complètement à l'international et cela nous permet d'avoir de la visibilité et d'être positionné au niveau du bureau à un niveau donné.

Donc, nous allons y veiller et au même moment pour aborder l'autre point que le député Ahonoukoun Marcellin a abordé aussi, nous allons veiller désormais, je pense que les questeurs ont pris bonne note et le secrétaire général administratif a aussi pris bonne note, nous allons revoir dans quelle mesure et quelle incidence cela peut avoir pour que nous revoyions effectivement les frais de mission. Les hôtels ont pris du prix et les moyens de transport ont pris du prix à l'interne bien sûr. Nous allons essayer d'en tenir compte au niveau interne comme à l'international pour revoir la grille un peu en fonction du coût de la vie dans les pays de destination.

En ce qui concerne les préoccupations de mon cher frère et

ami Gbénou Paulin, en attendant que je vienne sur le taux d'exécution des travaux du nouveau siège de l'Assemblée nationale, je voudrais dire qu'il y a eu des situations qui ont fait que nous avons réglementé complètement la prise de vue par les organes de communication extérieurs à l'Assemblée nationale....

Premièrement, quand je me réfère aux anciennes législatures, à la cinquième par exemple, vous voyez que de temps en temps, on revient sur certains faits de la cinquième législature où on voit des députés en train de manger de l'arachide. On voit des députés en train de taper des clochettes, en train de huer. On a vu tout cela. Et chaque année, il y a des chaînes de télévision qui ramènent cela. Ceux-là ne sont plus ici mais leurs enfants sont déjà grands. Et, sans savoir le contexte dans lequel cela a eu lieu, on ramène ces images et cela humilie la famille et l'enfant.

Donc, ce que nous voulons, c'est que si un organe veut avoir des images, parce que lorsqu'un organe extérieur arrive, ce qui l'intéresse, ce sont les faits divers. C'est ce qui peut accrocher le téléspectateur ou celui qui veut visionner, ce qui peut l'intéresser, ce qui peut le faire rire,... Vous êtes en train de bailler, il prend immédiatement sur gros

plan. C'est cela seul qui l'intéresse. Tout ce qu'on dit à l'intérieur ne l'intéresse pas. On vous voit en train de somnoler, vous voyez sur tous les réseaux sociaux, des chefs d'Etats, des présidents d'Assemblée nationale en train de dormir et on les prend. Au moment où cela sort sur les réseaux sociaux, vous n'êtes plus là, vous ne savez pas. Alors que nous-mêmes, lorsque nous prenons nos images, nous les traitons, c'est cela que nous mettons à la disposition de tout le monde. On ne verra plus un député en train de bailler, un député en train de manger de l'arachide.

Un député pas des moindres, qui était à son poste et qui s'est déchaussé. Est-ce que vous savez qu'on a laissé l'activité qui était en train d'être menée, pour prendre ses pieds nus et les chaussures à côté et on a mis cela sur les réseaux sociaux pour dire : « voilà comment nos députés s'habillent ! Voilà comment ils se comportent ! » On met cela sur les réseaux sociaux.

C'est pour notre bien commun que nous sommes en train de régler ces choses-là pour que les caméras qui arrivent ne nous exposent pas à des faits divers au lieu de s'occuper au fond de ce que nous faisons. Si le jour où on nous décorait, on permettait à chacun d'amener sa

caméra, quel spectacle cela allait donner ? Imaginez ! Non seulement on va s'occuper de celui qui a amené mais ils vont s'occuper aussi d'autres choses. Des choses qui ne les intéressent pas, des choses pour lesquelles ils ne sont pas venus, ils vont s'en occuper. Donc, j'aimerais quand même attirer votre attention sur le fait que, lorsque nous prenons ces décisions, c'est pour le bien commun. C'est pour l'image de l'institution. C'est pour l'image de chacun des députés que nous prenons ces genres de décisions.

Hier, par exemple, pas hier il y a vingt-quatre (24) heures ; dans un passé, vous allez voir cinq (05) trépieds dans ce petit hémicycle. Chaque organe avait son trépied, avait son caméraman, avait son cadreur. Et cela circule dedans comme dans un marché. Nous avons assaini cela. Même notre propre trépied a fini par disparaître de l'hémicycle. Est-ce que ce n'est pas propre ? Ce n'est pas beau comme cela ? Le seul trépied qu'il y avait et qui était le nôtre même, on a tout fait et il a disparu avec les caméras robots. C'est pour vous dire que lorsqu'on prend ces décisions, peut-être qu'on n'arrive pas à expliquer les motifs pour lesquels nous prenons les décisions et vous constatez après. Mais ayez confiance en nous que c'est pour notre bien

commun que nous prenons souvent ces genres de décisions que vous constatez. Merci cher collègue Gbénou Paulin de m'avoir donné l'occasion d'expliquer cela à tout le monde.

Bien vrai, cela nous a amenés à occuper la cabine qui était réservée aux journalistes et qui entre temps a été affectée aux assistants de commission, à cause de la COVID-19. Nous avons transformé cela aujourd'hui en régie. Et c'est de là aujourd'hui que tout est dirigé. Mais avec tout le respect que j'ai pour la presse, cela a été interprété autrement, que la presse parlementaire a été vidée de là. Non ! C'est pour un temps. Nous sommes en train de moderniser le parlement aujourd'hui. La régie en avait besoin. Et il n'y avait nulle part où il fallait installer la régie. L'hémicycle n'est pas dans un état d'agrandissement où on pouvait dire qu'on va construire une régie quelque part. Mais l'autre cabine est toujours là. C'est pour tout le monde. Les journalistes peuvent toujours rester là pour suivre nos débats. Ce n'est pas interdit. On n'a jamais renvoyé un journaliste parce qu'il a voulu suivre un débat. Donc c'est dévoyer un peu nos intentions que d'estimer qu'ils ont été renvoyés de là. C'est une opportunité qui m'est donnée pour expliquer que

c'est pour des raisons techniques que nous avons occupé cela et c'était déjà occupé pour la COVID-19 bien avant.

Merci, député Gbénou Paulin pour m'avoir donné l'opportunité de m'expliquer aussi sur ce point !

Pour aborder la deuxième question du député Gbénou, d'ici à là, je pense que des travaux seront engagés ici. On ne sait pas si on va encore casser l'autre côté. On ne sait pas ce qui va se passer. Mais les architectes diront ce qu'on va faire parce que nous ne pourrons pas finir la législature, avant le 8, jour des élections ou le 12 février à la rentrée parlementaire de la neuvième législature. Donc, il va falloir agrandir un peu l'hémicycle pour pouvoir accueillir les cent neuf (109) députés qui prendront part à l'ouverture de la neuvième législature. Lorsque nous allons casser cette cabine, est-ce qu'on va dire que nous avons renvoyé la population ou les journalistes ? Je pense qu'il faut situer les choses dans leur contexte.

Et tel que nous l'avons prévu, le taux d'exécution à la dernière visite, je pense qu'il y a un mois environ, était encore très faible. Je n'ose pas le dire. Mais c'était très faible. Si vous voulez, au lieu de 26%, on était à

6%. Voilà ! J'ai fini par lâcher les taux. C'était à 6% mais l'entreprise chinoise a dit qu'elle pourrait rattraper cela en cours de route. Mais je ne suis pas sûr que cela puisse se rattraper jusqu'à ce que nous puissions faire notre rentrée ici. Donc, les travaux seront engagés d'ici à là pour l'agrandissement de l'hémicycle afin qu'on puisse avoir cent-neuf (109) sièges pour les députés et réserver de la place aussi pour les techniciens, les assistants et les directeurs aussi qui nous assistent. Voilà ce qu'amènent les questions posées par le député Gbénou Paulin. J'espère qu'il est bien satisfait.

En ce qui concerne la question sur « le député sur le chemin du village », bien vrai cela appelle un vieux souvenir et moi cela me rappelle le député Bio Bigou Léon. Je pense que c'était le député Bio Bigou Léon qui était le champion de ce saut-là. Je lui rends hommage parce qu'il nous a légué cela et nous avons continué cela à la cinquième législature et un peu à la sixième. Mais si cela ne se fait plus, nous-mêmes savons pourquoi. Nous savons pourquoi cela ne se fait plus. C'est parce que nous avons décidé ensemble que nos suppléants animent le terrain en lieu et notre place pendant que nous serons ici en train de réfléchir sur les lois et nous

préoccuper de cela. Donc, c'est nous-mêmes qui avons décidé et de façon librement consentie, nous avons donné mission à nos suppléants d'animer le terrain à notre place, quitte à les joindre. Donc, voilà, si vous voulez maintenant que nous-mêmes allions encore le faire, il suffit encore à nous-mêmes de prendre la décision de dire que nous allons nous-mêmes désormais le faire et non plus les suppléants. Donc, c'est une décision que nous aurons à prendre ensemble le moment venu et au lieu convenu aussi.

Mon cher collègue Yempabou, voilà où sont partis... Parce que pour aller, il faut nécessairement organiser cela et il y a des fonds pour organiser cela. Mais nous avons trouvé qu'il faut décentraliser, il faut se départir. Nous avons à réfléchir beaucoup sur les lois ici. Nous avons beaucoup à penser à la politique qu'il faut mener ici pour pouvoir faire... Nous avons à penser à cela. Et nous avons délégué ce pouvoir à nos suppléants qui font cela merveilleusement sur le terrain à notre place. Nous allons trouver un autre titre à la rubrique "le député sur le chemin du village". On va trouver un autre titre par rapport à l'émission. Comme je vous ai expliqué que c'est pour suivre chacun, une caméra suivra un député pour aller dans son coin pour voir ce

qu'il fait, les activités, et venir rapporter cela sur la chaîne. On va trouver un autre... Je pense que le directeur de la communication est en train de suivre cela de très près.

Je prends bien sûr en compte les observations du député président Ahouanvoébla Augustin. C'est bien vrai, c'est clair et net, il faut désormais qu'on marque la date des lois qui ne sont pas les dates de vote mais les dates de promulgation. Cela permet effectivement d'aller faire des recherches et de les retrouver.

Oui, le débit de la connexion ! C'est un véritable problème et je pense que si cela ne dépendait que de nous seuls, on aurait déjà résolu cela. Mais je pense qu'actuellement, on est à pied d'œuvre pour que cela soit une réalité. J'ai signé des décisions la dernière fois pour décaisser de l'argent par rapport à cela. Je pense que c'est en cours. Et cela se fera. Nous-mêmes, on en souffre sérieusement.

En ce qui concerne la messagerie professionnelle, je pense que le problème est revenu plusieurs fois. Certainement que le chef du service, à moins que le directeur de la communication, le DSICOM me prenne à défaut, ou bien alors le SGA me prenne à défaut, j'ai l'impression qu'au niveau du service

informatique, il y a un problème. Et nous allons nous pencher sur cela. Le chef du service informatique, il doit y avoir un problème là. Parce qu'on est déjà revenu plusieurs fois là-dessus. Et cela revient encore. Nous avons donné des instructions pour que cela soit résolu. Et c'est une affaire de grosse facture. Questeurs, pour la messagerie, on nous avait demandé combien de millions ? On nous avait fait une facture de près de trois cent millions (300.000.000). Et après, c'est revenu. Le service informatique, il y a un problème. Mais, laissez-moi cela. On va résoudre cela. On avait dit qu'avec cinquante millions (50.000.000), on pouvait résoudre cela. Et maintenant, on est revenu à dix millions (10.000.000) par d'autres chemins. Vous voyez que si on n'avait pas l'esprit d'une bonne gestion lorsqu'on nous a adressé la première facture pro-forma, on allait dire qu'il faut chercher trois cent millions (300.000.000) ? Donc, ce n'est pas possible. Ce qui se passe là, je pense qu'au fur à mesure, nous détectons les niches de corruption. On arrive à les détecter et nous allons essayer de régler cela.

Toujours au niveau du serveur secours, je pense que nous allons, de façon très pertinente, y veiller.

Enfin, pour les séminaires, je vous demanderai, pour ceux qui ont des

financements, que cela viennent du PARCPOGE ou d'une autre structure, que les TDR nous indiquent ce qui manque. Parce que le TDR qui m'est envoyé trace toute la démarche qu'il faut pour l'activité. Et s'il n'y a rien de marquer dire que pour telle chose, il faut un complément, il est difficile de nous mettre à la place de l'intéressé pour dire qu'il faut compléter. Il faudrait déjà qu'à la réflexion, les intéressés eux-mêmes disent qu'il y a ceci ou cela. Et avec la question, il y a toujours une question d'arbitrage. Et à l'arbitrage, ils verront. S'il n'y a pas entente à l'arbitrage, moi, je viens en dernier ressort. Même si cela ne vient pas à mon niveau, cela veut dire qu'il y a eu entente et tout devrait bien se passer. Je pense que prochainement, si le financement obtenu de l'extérieur ne suffit pas, il faudrait déjà le marquer dans les TDR pour qu'on sache si l'activité devrait avoir lieu ou pas.

Voilà ! Chers collègues, merci pour votre aimable attention !

Je ne sais pas si, avec l'heure qu'il fait, quelque chose est prévu. Bref !

Nous allons passer à la dernière étape. C'est de passer au vote du rapport.

Alors, chers collègues, qui sont ceux qui sont pour ?...

L'Assemblée nationale a adopté en sa séance du jeudi 21 avril 2022, le rapport d'activités du président de l'Assemblée nationale pour la période allant du 1^{er} octobre 2021 au 31 mars 2022 à l'unanimité des députés présents et représentés.

(Coups de maillet)

Merci beaucoup pour la confiance !

Les dernières étapes, c'est de pouvoir dire la date de la prochaine séance.

Nous allons faire le point des rapports qui sont disponibles et vous inviter par les voies autorisées.

Deuxième chose, comme l'indique le Règlement intérieur, le Bureau et la Conférence des présidents se réuniront pour pouvoir programmer les questions au gouvernement. Nous avons retenu les jeudis, mais avant de les programmer, il faudrait que ces deux instances sélectionnent. Ce n'est pas parce que c'est envoyé que le président le programme. Il faut sélectionner ce qui est pertinent, ce qui est d'actualité. Et nous allons le faire. Et à partir du jeudi prochain, nécessairement, cela devrait pouvoir commencer.

Voilà un peu les informations que je voudrais porter à votre attention !

Sur ce, la séance est suspendue. Et elle sera reprise dès que possible.

(Coups de maillet)

(La séance est suspendue à quatorze heures quarante-et-une).

* * *

* *

*

Le secrétaire de séance,

Délonix KOGBLEVI-

Le président de séance,

Louis Gbèhounou VLAVONOU.-